

Plus de 2,79 milliards d'euros de dons aux associations en 2020



© 2021 Les Echos Publishing

L'Association Recherches & Solidarités vient de publier son 26^e baromètre annuel sur la générosité des Français. Cette étude est basée sur l'analyse des dons aux associations mentionnés par les Français dans la déclaration de leurs revenus 2020.

Une augmentation des dons

Depuis 2015, les foyers fiscaux consentant des dons aux associations étaient de moins en moins nombreux. Ceci s'expliquant notamment par la diminution du nombre de foyers imposés.

Mais, en 2020, cette tendance s'est inversée puisque 4,899 millions de foyers ont déclaré un don à l'administration fiscale, soit une progression de 3,4 % par rapport à 2019. Une augmentation résultant en partie de la hausse de 2 % du nombre de foyers imposés en 2020 (330 000 foyers supplémentaires).

Précision : environ un foyer fiscal sur cinq (20,8 %) déclare un don à l'administration fiscale.

Quant au montant des dons déclarés, il a fait un bond de 7,1 % l'année dernière pour s'établir à 2,791 Md€. Une progression inédite depuis 2014 !

Enfin, le don moyen par foyer fiscal s'élève à 570 € en 2020. Un chiffre en constante progression depuis 2013 où il était alors de 404 €.

À savoir : l'Association Recherches & Solidarités estime que si on ajoute aux dons déclarés à l'administration fiscale, les dons qui n'ont pas été déclarés et ceux consentis de la main à la main, les Français auraient donné entre 5,1 et 5,2 Md€ à des associations en 2020.

Qui sont les plus généreux ?

Comme en 2019, les personnes de plus de 70 ans sont restées les plus généreuses en 2020 : elles représentaient 33,4 % des donateurs et 38,6 % du montant des dons consentis avec un don moyen de 665 € par foyer. Mais surtout, leur effort de don, calculé en rapprochant leur revenu moyen et leur don moyen, était le plus élevé à 2,7 % contre, par exemple, 1,5 % pour les donateurs âgés de 40 à 49 ans.

Malgré un revenu moyen moins élevé, les jeunes de moins de 30 ans ont fourni un effort de don quasi équivalent, de 2,4 %, pour un don moyen de 347 €.

De l'ISF à l'IFI

Au 1^{er} janvier 2018, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a cédé sa place à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). La réduction d'impôt dont bénéficiaient les contribuables redevables de l'ISF pour leurs dons effectués auprès de certains organismes d'intérêt général a certes perduré mais le nombre d'assujettis à l'impôt a diminué de plus de moitié en 2018.

De plus, l'année 2018 a été marquée par les incertitudes liées à la mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019 ainsi que par d'importants mouvements sociaux qui ont

entraîné une baisse des donateurs de 51 600 foyers en 2017 à 19 900 en 2018 et, corrélativement, une diminution des dons de 269 M€ en 2017 à 112 M€ en 2018.

Bonne nouvelle, depuis 2019, le nombre de foyers donateurs et le montant des dons collectés sont repartis à la hausse. Ainsi, en 2020, 27 900 foyers imposables à l'IFI ont déclaré 164 M€ de dons pour un don moyen de 5 880 €. La densité des donateurs (rapport entre le nombre d'assujettis à l'impôt et le nombre de donateurs) passant de 15 % en 2018 à 19,1 % en 2020.

En complément : en 2020, les particuliers ont principalement consenti des dons à des associations œuvrant dans le domaine social, à savoir les Restos du Cœur, le Secours Catholique et la Croix-Rouge.

[Recherches & Solidarités, « La générosité des français face au Covid », 26e édition, novembre 2021](#)

© 2021 Les Echos Publishing